



### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGE CONDITIONNEL

Les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 3 juin 2025 à 19h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025

*Anne-Marie Charron*

Anne-Marie Charron  
Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

### DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
<b>chemin David</b> Lot : 5 112 212 Matricule : 2611-15-4741	Réduire la superficie d'espace naturel commun dans un projet intégré situé dans les zones VA-14 et VA-31 à 59%, alors que l'article 270 du règlement 2015-560 établit cette proportion à un minimum de 60%.
<b>chemin David</b> Lot : 5 112 212 Matricule : 2611-15-4741	Autoriser l'aménagement d'un site pour l'entreposage des matières résiduelles desservant un projet intégré sans toiture, alors que l'article 253 du règlement 2015-560 l'exige.
<b>40 chemin Grenier</b> Lot : 5 830 571 Matricule : 2815-51-2172	Augmenter la hauteur maximale d'un garage détaché, fixée à 6 mètres par l'article 158 du règlement 2015-560 à 6.3 mètres.
<b>3385 chemin du Lac-Supérieur</b> Lot : 6 090 009 Matricule : 2822-69-3113	Autoriser la présence de deux portes de garage ayant 4.88 m et 3.04 m, alors que l'article 158 du règlement 2015-560 limite leur largeur à 3.1 m lorsqu'il y a deux portes de garage sur un bâtiment.

### USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
<b>280 chemin du Mont-la-Tuque</b> Lot : 6 522 738 Matricule : 2722-32-5904	Autoriser l'usage conditionnel de location court séjour de moyenne envergure dans la résidence projetée.
<b>315 chemin du Mont-la-Tuque</b> Lot : 6 588 811 Matricule : 2722-23-4194	Autoriser l'usage conditionnel de location court séjour de moyenne envergure dans la résidence projetée.

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

*Anne-Marie Charron*

Anne-Marie Charron  
Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe